



PROJET
D'ETABLISSEMENT

2025 - 2029

CMPP de Pau

LesPEP64, une association engagée et responsable



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. Première partie : Cadre d'action et missions de la structure	5
1.1 - Le cadre associatif	5
1.1.1 – Les valeurs associatives.....	5
1.1.2 - Axes de développement stratégique du projet associatif 2023-2027.....	6
1.2 - Les missions de la structure (légales et réglementaires).....	6
1.3 - Cadre juridique de l'action (catégorie, schémas, arrêtés).....	7
2. Deuxième partie : Le public accueilli, les prestations et moyens	9
2.1 - Le public accueilli	9
2.1.1 – Caractéristiques sociodémographiques.....	9
2.1.2 – Caractérisation des besoins des enfants :	10
2.1.3 – Caractérisation des besoins des familles :	10
2.1.4 – Evolutions observées	11
2.2 – L'offre de service, les prestations directes proposées	11
2.2.3 – Les prestations liées au soin.....	13
2.2.4 – Les prestations liées à l'autonomie	14
2.2.5 – Les prestations liées à la participation sociale	14
2.2.6 - Activité physique et sportive en ESMS	14
2.2.7 - Vie affective et sexuelle.....	15
2.2.8 Partenariat / le positionnement dans le dispositif.....	15
2.3 – Les moyens, fonctions support et de management, prestations indirectes.....	16
2.3.1 - Orientation et animation des ressources humaines.....	16
2.3.2 - Recrutement et intégration des salariés	17
2.3.3 - Compétences déployées dans l'établissement	18
2.3.4 - La cartographie de l'équipe/les postes.....	18
2.3.5 - Organisation des responsabilités	18
2.3.6 - Définition des postes	19
2.3.7 - Gestion des compétences, formation continue.....	19
2.3.8 - Prévention de la fatigue professionnelle.....	20
2.3.9 - Relations sociales dans l'établissement.....	20
2.3.10 - Les responsabilités médicales	21
2.4- Les moyens matériels.....	21
2.4.1 - Mobiliers/immobiliers	21
2.4.2 - Sécurité des personnes accueillies.....	22
2.5 – Les modalités d'animation de l'équipe.....	22

2.5.1 - Les modalités de communication interprofessionnelle	22
2.5.2 – Les supports de communication.....	23
2.3.2 Stratégie de sécurisation des données	23
3. Troisième partie : Organisation et principe d'action	25
3.1 – Les principes d'accompagnement	25
3.1.1 – Parcours de l'utilisateur.....	25
3.1.2 – Le projet personnalisé de l'enfant.....	28
3.1.3 – Développement de l'expression et de la participation	28
3.2 – Postures éducatives et gestion des paradoxes	29
3.2.1 – Posture et éthique de l'intervention, mise en œuvre des droits et libertés.....	29
3.2.2 – Prévention et gestion de la maltraitance, promotion de la bientraitance	29
3.2.3 – La gestion des paradoxes	32
3.3 – Qualité, évaluation	33
3.3.1 – Gestion et pilotage de la qualité	33
3.3.2 – Evaluation.....	34
3.4 – Axes de développement	34
3.4.1 – Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation	34
3.4.2 – Axes relatifs au public accompagné.....	34
3.4.3 – Axes d'amélioration portant sur l'offre de services	34

INTRODUCTION

L'écriture du projet d'établissement du Centre médico-psycho-pédagogique de Pau, établissement de l'association « Les PEP 64 », a été réalisée dans le respect de l'article L. 311-8 de la loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

Cette démarche initiale a été conduite de janvier à décembre 2024 et a fait l'objet de l'implication des usagers et de leurs représentants, des professionnels de l'établissement ainsi que des administrateurs, notamment à travers la mise en place d'un comité de pilotage et de groupes de réflexion thématique.

L'actualisation du projet présentée ici intègre les thématiques du cahier des charges régional ARS du 30 décembre 2019 relatif à l'adaptation à court terme de l'offre des CMPP.

1. Première partie : Cadre d'action et missions de la structure

1.1 - Le cadre associatif

1.1.1 – Les valeurs associatives

Les valeurs associatives fondamentales ont été travaillées dans le dernier Projet Associatif et sont ici rappelées :

Ce que nous sommes :

Dépositaires d'une histoire : L'association « LesPEP64 » reconnue d'Utilité Publique est née du mouvement national des Pupilles de l'Enseignement Public, en 1915, pour venir en aide aux 300 000 orphelins de la grande guerre et accompagner les jeunes délaissés, oubliés et exclus. Nous poursuivons ce même objectif avec « les nouveaux orphelins » de la société.

Porteurs de valeurs : Depuis plus de 100 ans, nos actions sont guidées par les valeurs républicaines de laïcité, d'égalité, de fraternité et de citoyenneté. Nous participons ainsi à la construction d'une société humaniste plus juste et plus inclusive dans laquelle chacun doit trouver sa place.

Acteur important de l'Economie Sociale et Solidaire : Un acteur qui s'adresse aussi bien à l'enfant qu'à l'adulte pour des accompagnements prenant en compte des besoins éducatifs, sociaux, culturels, médicaux ou médico-sociaux ; nous intervenons dans les champs de la scolarité, du travail, de l'Education, du soin, de la culture, du loisir, du logement, de l'autonomie, dans nos centres comme dans tous les lieux de vie de la personne.

Acteur de territoire présent dans les départements des Pyrénées Atlantiques et des Landes à travers ses 36 établissements et services sociaux, médico sociaux, centres de vacances, de loisirs ou de classes découvertes.

Acteur partenaire qui travaille en étroites relations avec les institutions que sont les départements, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la justice, de l'Agence Régionale de Santé, de l'Education Nationale, de La jeunesse et sports mais aussi la Fédération Générale des PEP, l'Association Régionale PEP, les PEP40, et les associations amies de l'Education Populaire.

Ce qui nous anime :

Prévenir et agir contre les inégalités sociales, les inégalités de destin par la solidarité, par l'éducation, afin de créer une société plus juste dans laquelle chacun trouve sa place de citoyen à part entière.

Favoriser et accompagner l'inclusion dans la société, au plus près du droit commun, des personnes en situation de handicap, de dépendance ou relevant de mesures de protection sociale et leur famille afin qu'elles puissent exercer pleinement leur autonomie.

Permettre l'accès à la culture, à l'éducation, aux vacances, aux loisirs, et au sport pour tous. L'émancipation, l'enrichissement et l'épanouissement de la personne passent par le développement d'offres culturelles, sportives et de loisir favorisant la mixité sociale.

Ce qui nous guide :

De l'agrément ESUS à la RSO

Face au dérèglement climatique, aux enjeux sociétaux et environnementaux présents et à venir, l'association LesPEP64 fait le choix à travers ce projet associatif d'inscrire son action dans le cadre du développement durable, par un engagement dans la Responsabilité Sociétale des Organisations ou RSO.

Cet engagement est la suite de notre inscription dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) validée en 2017 par l'agrément ESUS, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. La RSO complète

cet engagement, nous donne un cadre général d'action, nous permet d'aller plus loin notamment en matière d'impact environnemental.

Les objectifs de cette démarche RSO ne se substituent pas à ceux qui sont toujours les nôtres, à savoir l'accompagnement des personnes dans la solidarité, avec une attention particulière aux situations de fragilité, de vulnérabilité.

1.1.2 - Axes de développement stratégique du projet associatif 2023-2027

La déclinaison des axes de développement a été réalisée sous forme d'ambitions, que nous rappelons ici :

- **Ambition 1** : Accompagner la personne dans son émancipation,
- **Ambition 2** : Affirmer notre action dans le champ de l'éducation populaire,
- **Ambition 3** : Affirmer notre rôle d'employeur Social
- **Ambition 4** : Réduire l'impact environnemental de nos actions
- **Ambition 5** : Penser, repenser notre mode de gouvernance
- **Ambition 6** : Développer un modèle social économique solidaire et viable au service de tous
- **Ambition 7** : Être un acteur de territoire.

1.2 - Les missions de la structure (légales et réglementaires)

Nom	Centre médico-psycho-pédagogique de Pau
Coordonnées	22 rue Castetnau – 64000 PAU Tél. : 05 59 83 84 06 (accueil téléphonique principal)
SIRET	775 638 661 00022
FINESS	640781506
Type	Centre médico-psycho-pédagogique.
Création	15/09/1969
Renouvellement d'autorisation	01/01/2032
Gestionnaire	Les « PEP64 »
Organisme de contrôle et de tarification	Agence régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine
File active	450 usagers suivis (150 porteurs de TND, 300 hors TND)
Missions	Mise en œuvre de démarches diagnostiques et de projets thérapeutiques médico-psychologiques, psychothérapeutiques ou psycho-pédagogiques, sous autorité médicale, à l'intention des enfants présentant des difficultés de développement (langagier, psychomoteur, psycho-affectif), de socialisation, d'adaptation en milieu collectif, d'apprentissages et porteurs de troubles neuro-développementaux Inscription dans une démarche de prévention et d'accompagnement précoce, notamment pour éviter toute perte de chance ou surhandicap. Appui et conseil vers l'école notamment en cas de risque imminent de rupture de parcours mais aussi de manière plus globale.

Effectifs salariés

Activités

Attractivité

Consultations ambulatoires de type bilans ou soins, voire en milieu ouvert.

La famille (parents) est partie prenante du projet thérapeutique de l'enfant, et bénéficie, dans l'intérêt de ce dernier, d'un accompagnement médico-social de type guidance parentale.

28.73 ETP

Accueil de la demande et démarche d'analyse diagnostique de la situation de l'enfant (consultations médicales et bilans spécifiques) ; élaboration pluridisciplinaire du projet thérapeutique ; mise en œuvre du projet (soins individuels ou en groupe en orthophonie, psychomotricité, psychopédagogie, psychothérapies, thérapies familiales, soutien à la parentalité, accompagnement social, soins à l'école pour ne pas aggraver la déscolarisation...) ; appui et conseil à l'école

Pyrénées-Atlantiques (territoire Béarn et Soule).

1.3 - Cadre juridique de l'action (catégorie, schémas, arrêtés)

Un ensemble de texte vient border l'action des CMPP et en définir les modalités de fonctionnement, soit parce qu'ils sont généralistes et concernent alors les CMPP au même titre que d'autres ESMS, soit parce qu'ils sont spécifiquement destinés aux CMPP.

Nous trouvons parmi ceux-ci :

- Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale.
- Article 22 de la Loi n° 89-18 du 13 janvier 1989 (amendement « Creton »).
- Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Article L. 311-1 du Code de l'action sociale et des familles définissant les missions des établissements sociaux et médico-sociaux.
- Article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'exercice des droits et libertés individuelles.
- Article L. 312-8 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'évaluation externe.
- Article L. 313-5 du Code de l'action sociale et des familles relatif au renouvellement de l'autorisation et résultats de l'évaluation externe.
- Article D. 312-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 56-284, 9 mars 1956 mod. par Décret n° 63-146, 18 févr. 1963
- Décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.
- Décret n° 2003-1136 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L 313-6 du Code de l'action sociale et des familles.
- Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 fixant le parcours de formation des élèves présentant un handicap.
- Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux

- Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires.
- L'activité s'exerce sous l'autorité de contrôle et de tarification de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Le personnel se voit appliquer le Code du travail, la convention collective nationale de 1951, le règlement intérieur des établissements gérés par les PEP64.

2. Deuxième partie : Le public accueilli, les prestations et moyens

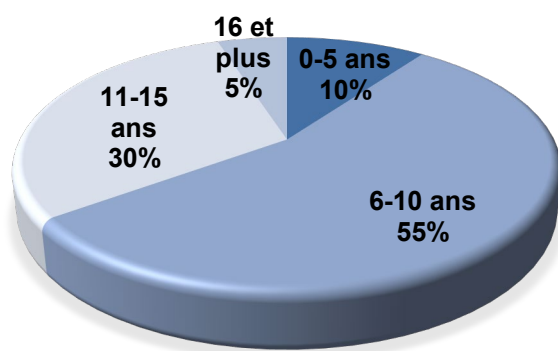
2.1 - Le public accueilli

2.1.1 – Caractéristiques sociodémographiques

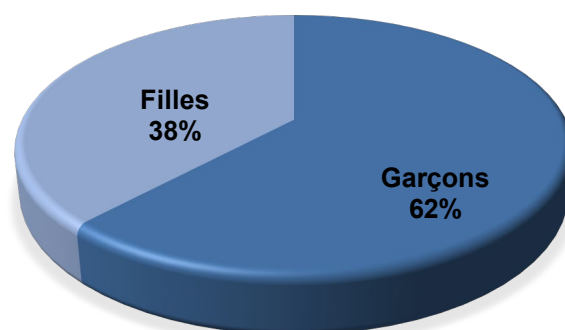
Les enfants accueillis au CMPP de Pau et ses antennes résident sur les territoires du Béarn et de la Soule.

La typologie du public varie en fonction du lieu d'accueil notamment : populations rurales (antenne de Salies-de-Béarn et autres cantons ruraux), ouvrières (bassin industriel de Lacq), zones d'éducation prioritaires (Mourenx Ville Nouvelle), population urbaine (Grand Pau).

Les enfants sont âgés de 0 à 20 ans. La répartition observée entre 2018 et 2021 est la suivante :



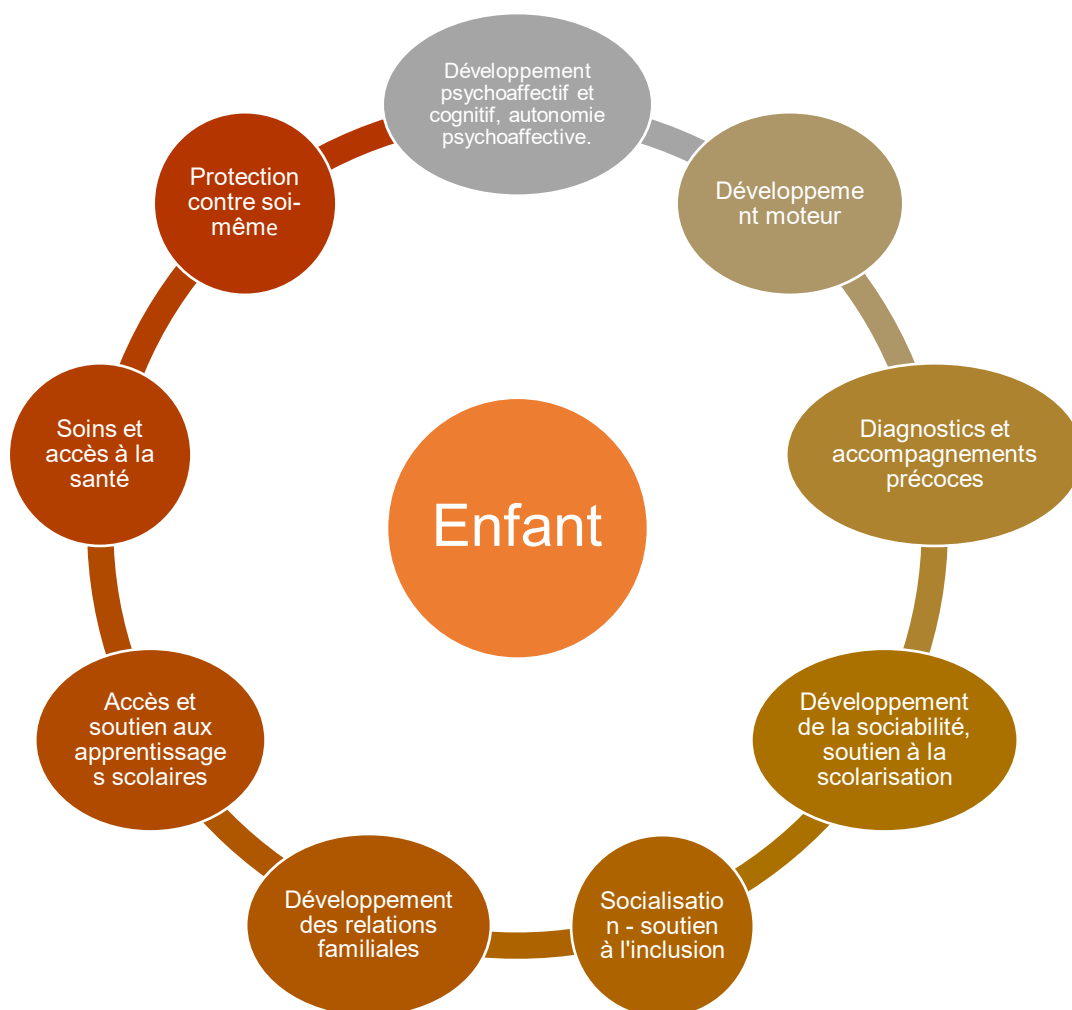
Répartition par âges



Répartition selon sexe

Une majorité de familles est en situation de précarité socio-économique, l'isolement et la monoparentalité en sont des facteurs aggravants.

2.1.2 – Caractérisation des besoins des enfants :



2.1.3 – Caractérisation des besoins des familles :

Potentialités à développer ou à maintenir ou à compenser	Besoins des usagers
Soutien à la parentalité/guidance parentale	Être aidé à résoudre les difficultés rencontrées avec son enfant. Être aidé à développer des compétences parentales adaptées aux difficultés ou aux spécificités de l'enfant.
Expertise d'usage	Être intégré à la démarche de PPI de leur enfant Être reconnu comme expert dans l'accompagnement de leur enfant Être sollicité pour toute démarche de soins de leur enfant, notamment en cas de mise en place de médicaments (porteurs de TND)

Acessibilité de l'information	Etre aidé dans la compréhension des documents transmis
-------------------------------	--

2.1.4 – Evolutions observées

Le CMPP s'adresse à tous les enfants en difficultés, et de ce fait accueille un public très diversifié, avec des problématiques qui sont le reflet des évolutions et phénomènes sociétaux.

Nous remarquons ces dernières années une proportion importante de familles avec parents non francophones, ceci en lien avec les flux migratoires les plus récents (demandeurs d'asile et réfugiés politiques d'Afrique et du Moyen-Orient, mais aussi migrants « économiques » du sud de l'Europe...).

L'accentuation de la fracture sociale et de la paupérisation touche bien évidemment le public accueilli au CMPP : la grande précarité socio-économique, souvent associée à une forme de pauvreté culturelle et à des problématiques de santé chez les parents, complexifie l'analyse et l'accompagnement des situations : au-delà du ou des symptômes présenté(s) par l'enfant, c'est l'ensemble de la famille qui a besoin de soutien social/socio-éducatif.

Dans les zones d'éducation prioritaires de notre territoire d'intervention, le cumul des caractéristiques citées plus haut et des problématiques identitaires ou communautaires de plus en plus marquées rendent nécessaire la mise en œuvre de modalités d'accompagnement adaptées.

L'environnement familial des enfants évolue vers des modèles diversifiés ; ces nouvelles dynamiques familiales (recompositions familiales multiples, familles homoparentales, cohabitation multi générationnelle...) échappent aux schémas dits « traditionnels ». Ces mutations en cours interrogent à la fois la place de l'enfant en souffrance et nos pratiques professionnelles.

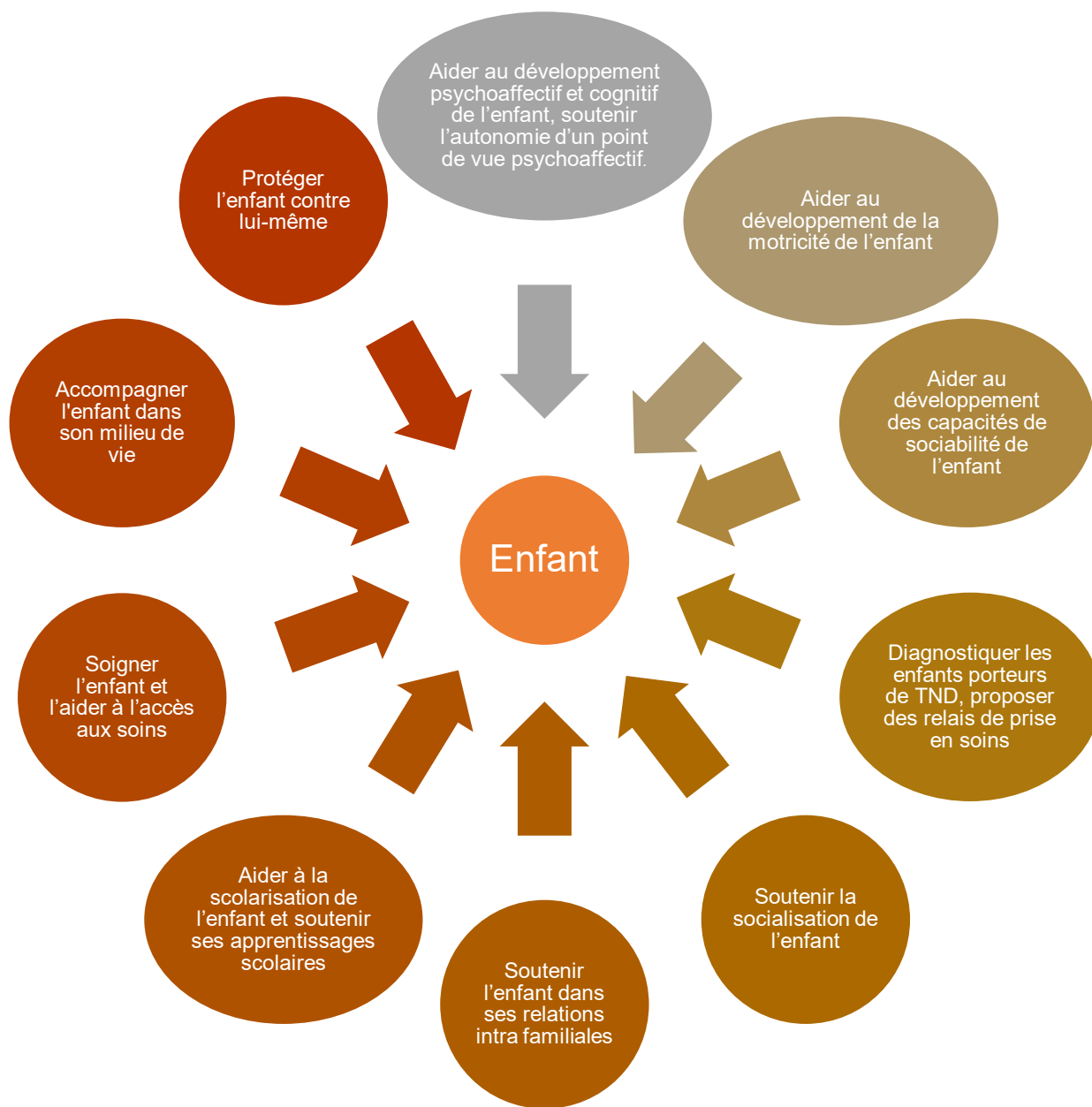
L'omniprésence des écrans (téléphones, tablettes) et les difficultés accrues de gestion de ceux-ci (difficulté de veille parentale quant à la nature des activités effectuées sur écrans et quant au temps passé sur ceux-ci) sont nettement perceptibles dans le cadre des consultations et des plaintes reçues au CMPP.

Le rapport des enfants et des familles à l'école évolue depuis la mise en œuvre des politiques d'inclusion scolaire : les projets d'aménagement de temps de scolarisation sont nombreux, en particulier dans les écoles de petite taille (secteurs ruraux). Les demandes de soin relayées par l'école sont bien souvent en lien avec des demandes de scolarisation à temps partiel. Les situations de déscolarisation sont de plus en plus fréquentes, en lien avec des troubles du comportement perturbant pour le groupe classe, ou des phénomènes récemment mis en exergue comme la phobie scolaire ou le harcèlement par exemple.

2.2 – L'offre de service, les prestations directes proposées

En référence aux grilles de la nomenclature Serafin-PH, le CMPP propose des prestations directes en réponse aux besoins identifiés, aussi bien des enfants que des familles, même si ce second champ d'intervention est moins volumineux que le premier.

Les prestations en direction des enfants



Les prestations en direction des familles :



2.2.3 – Les prestations liées au soin

Les principales prestations liées au soin doivent permettre de diagnostiquer les enfants porteurs de TND, proposer des relais de prise en soins, soigner l'enfant et l'aider à l'accès aux soins. Pour cela le CMPP mettra en œuvre des consultations médicales, de la coordination médicale avec des partenaires extérieurs ainsi qu'en interne.

Le CMPP aide au développement de la motricité de l'enfant par des séances d'orthophonie, de l'activité physique adaptée.

Le CMPP permet d'accompagner les parents à faire face aux difficultés de son enfant par des ateliers Barkley.

Le CMPP participe au développement psychoaffectif et cognitif de l'enfant, soutient l'autonomie d'un point de vue psychoaffectif par les suivis psychologiques, propose des

accompagnements orthophoniques, psychopédagogiques, diététiques, graphothérapeutiques, neuropsychologiques....

2.2.4 – Les prestations liées à l'autonomie

Il s'agit d'aider le développement de son enfant, aider au développement des capacités de sociabilité de l'enfant. Le CMPP contribue à accompagner l'enfant dans son milieu de vie en permettant l'autonomie de l'enfant par les prestations thérapeutiques (orthophonie psychomotricité, psychologique), des prestations éducatives et sociales : (Educateur(rice) spécialisé(e), Assistant(e) des Services Sociaux)...

Le CMPP propose également des prestations pédagogiques (enseignant spécialisé, psychopédagogue, graphothérapeute...), ainsi que des prestations rééducatives pour travailler la compensation (ergothérapeute, orthoptiste...

L'ensemble de ces prestations va permettre de favoriser la sensibilisation et la prévention, développer la communication orale et écrite, développer les habiletés sociales, faciliter l'expression de ses émotions, acquérir une autonomie dans les déplacements développer la capacité à se repérer dans l'espace et le temps.

Les prestations liées à l'autonomie doivent permettre de développer l'estime de soi et la conscience du danger. Par ce biais l'enfant sera sécurisé et réassuré.

2.2.5 – Les prestations liées à la participation sociale

Le CMPP participe à l'établissement et au développement du lien parents / enfant, il soutient la socialisation de l'enfant en favorisant ses relations intra familiales par les prestations thérapeutiques (orthophonie psychomotricité, psychologique).

Aider à la scolarisation de l'enfant et soutenir ses apprentissages scolaires fait partie des missions du CMPP, tout comme aider à suivre et à soutenir la scolarité de son enfant elles se réalisent par les interventions de l'enseignant spécialisé, des psychopédagogues et graphothérapeute...).

Enfin par les prestations liées à la participation sociale il s'agira également d'aider à l'éducation de son enfant, protéger l'enfant contre lui-même, ainsi qu'aider les parents à protéger leur enfant

Le CMPP doit accompagner également les familles à faire face aux enjeux du bilinguisme.

2.2.6 - Activité physique et sportive en ESMS

Découlant immédiatement de la Loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 et du Décret n° 2023-621 du 17 juillet 2023, le réseau associatif des référents Activités Physiques et Sportives en ESMS a vu le jour début 2024.

Il réunit les professionnels du sport de nos structures, prioritairement sollicités pour cette mission mais également des personnels d'encadrement, ME et ES principalement, ayant une appétence particulière pour ces pratiques.

La mission confiée au réseau, sous pilotage d'un Responsable d'Etablissement relève des 2 grands axes du décret : une partie obligatoire sur la communication/sensibilisation/information, une autre, facultative liée aux Plans Personnalisés en la matière. Nous y avons rajouté le développement d'un réseau de partenaires et la vigilance sur les appels à projet et autres sources de financements.

2.2.7 - Vie affective et sexuelle

En déclinaison de la circulaire de 2021, l'Association a mis en place un réseau de référents vie affective et sexuelle dans nos structures.

Les établissements par typologie et /ou par territoire y sont représentés, soit par un personnel infirmier ou paramédical, soit par un personnel éducatif.

Piloté par un responsable d'établissement, le réseau a bénéficié d'une action longue de formation délivrée par le Centre International de Formation et de Recherche en Sexualité de Toulouse. Il se réunit 3 à 4 fois par an pour partager les pratiques des référents, échanger sur d'éventuels freins ou imaginer de nouvelles actions.

La dynamique impulsée dans les structures est notable : les référents de chaque établissement, en lien avec leurs collègues, ont mis en place des actions, informations...adaptées à leurs publics. Les évolutions en la matière sont impactantes, dans le sens du respect des droits des personnes que nous accompagnons.

A noter que la question a également donné lieu à un avis du Comité d'Ethique.

2.2.8 Partenariat / le positionnement dans le dispositif

Structure	Nature du partenariat	Objectifs du partenariat
MDPH	Montage et transmission de dossiers de demande d'orientation pour les enfants qui en ont besoin.	Orienter les enfants vers des dispositifs et prestations adaptés à leurs besoins. Compenser la perte de chances (cf. définition de la notion de handicap).
CD64	Travail de proximité avec l'ASE, la PMI, les services de prévention et de protection de l'enfance (CDED), les services de placement familial, les MECS.	Intégrer le soin médico-psychologique aux projets d'accompagnement socio-éducatif des enfants, et vice-versa.
Ecole (EN)	Coordination pédagogique avec les établissements de scolarisation des enfants et de formation des jeunes, porteurs ou pas de handicap. Ressource médico-sociale	Participer aux Equipes Educatives et aux ESS, aider, par un conseil technique, à l'élaboration des PPI et des aménagements pédagogiques personnalisés. Conseils / prévention des ruptures de parcours

CHRS (Massabielle, OGFA)	Accueil en circuit court des enfants pris en charge en CHRS.	Intervenir précocement auprès des familles en situation de rupture sociale.
CADA	Accueil en circuit court des enfants en situation de demande d'asile.	Intervenir précocement et de façon très adaptée les familles en situation d'exil, primo arrivants, reconnus par l'OFPPA ou expulsables, non francophones, et identifier les besoins spécifiques de ces populations (soutien post- traumatique, orthophonie adaptée au FLE...).
CAMSP	Réorientation à bon escient des familles (de CAMSP à CMPP et vice-versa).	Mettre à disposition des plus jeunes enfants les compétences adaptées aux symptômes et problématiques analysées par le CAMSP ou le CMPP.
Dispositifs ITEP, IME, Plateforme Inclusive du Béarn et de la Soule et autres ESMS	Soutien aux familles pour la construction de parcours adaptés aux besoins des enfants présentés (information quant aux dispositifs, transmission des dossiers médicaux et médico-sociaux à la demande des familles).	Organiser les conditions d'une continuité dans les parcours de soins des enfants.
CRA et PCO	Accompagnement d'usagers porteurs de TSA, avant, après ou pendant leur temps de présence au CMPP	Obtenir des conseils, partager nos expertises, confirmer un diagnostic

2.3 – Les moyens, fonctions support et de management, prestations indirectes

2.3.1 - Orientation et animation des ressources humaines

La politique des ressources humaines développée par l'association « Les PEP64 » est fondée sur les valeurs d'humanisme, de solidarité et de laïcité.

L'association propose ainsi et entre autres : d'adapter les fonctions et d'actualiser les compétences face aux nouveaux besoins, d'accroître notre dispositif de gestion des parcours professionnels, d'assurer le développement professionnel notamment par la formation, d'encourager et accompagner la mobilité interne, de développer la qualité de vie au travail, de pérenniser la prévention des risques professionnels, de promouvoir l'égalité des chances en respectant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, de promouvoir un dialogue social actif ainsi que l'emploi solidaire, de faciliter le recours aux services civiques ou encore de transférer les compétences acquises entre les générations de professionnels.

2.3.2 - Recrutement et intégration des salariés

Le recrutement des nouveaux salariés fait l'objet de modalités précises visant à garantir les compétences mobilisées, à faciliter la prise de poste et l'intégration des nouveaux salariés et à assurer la continuité de la qualité des prestations.

Modalités de recrutement

La mobilité interne au sein de l'association reste le moyen le plus important de recrutement sur des postes ouverts. Elle est gérée jusqu'à ce jour par une règle associative dite règle du « mouvement interne ». Celle-ci vise notamment à favoriser dans un premier temps un examen prioritaire des candidatures en CDI (salariés devenus inapte à leur emploi, travailleurs de nuit souhaitant accéder à un travail de jour, salarié souhaitant changer d'ETP, candidats en CDI) puis dans un second temps un examen des candidatures des personnels en CDD.

Modalités permettant l'intégration des nouveaux salariés et l'adaptation au poste de travail.

Le livret d'accueil

S'il ne peut en aucun cas remplacer l'accompagnement personnalisé qui doit s'organiser et se réaliser dans les premiers mois de son intégration, le livret d'accueil constitue dans ce contexte un outil d'accompagnement RH précieux.

Transmis au salarié au premier jour de sa prise de poste, il a pour but de favoriser son intégration et son autonomie, qui peut grâce à ce document :

- S'imprégner des valeurs associatives,
- S'approprier le fonctionnement de l'association lespep64 de manière générale, et de la structure qui l'emploie en particulier, et des automatismes.

Pour l'association, le livret d'accueil présente également de nombreux atouts : il permet :

- Aux collaborateurs de devenir rapidement opérationnels,
- De renforcer la motivation et le sentiment d'appartenance des salariés,
- De faciliter l'adhésion des équipes au projet associatif,
- De renforcer l'image de marque de l'association lespep64 en tant qu'employeur à travers une gestion RH mieux maîtrisée pour fidéliser les nouveaux talents et réduire le turnover.

Le parcours d'intégration de tout nouveau salarié embauché en interne ou externe

La qualité d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur (issu d'un recrutement externe ou d'un autre établissement de l'association) constitue une étape clé et stratégique pour l'association. Une intégration réussie permet de réussir à « travailler ensemble » et permet au nouveau salarié d'appréhender certes les aspects techniques de son poste, mais aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement culturel et social de l'organisation.

Afin de faciliter cette intégration, lors de chaque nouvelle embauche en CDI, un « référent d'intégration » est nommé sur volontariat dans chaque établissement. Sa mission sera de s'assurer du bon déroulement de l'intégration du nouvel embauché et de l'accompagner durant son premier mois d'intégration afin de lui présenter la structure et les modalités de vie au travail.

Toujours dans l'optique de favoriser l'intégration du salarié, l'association a créé une plateforme E-learning « qualité » avec un tuto qui facilite la prise de fonction du salarié.

2.3.3 - Compétences déployées dans l'établissement

L'association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, le Groupe Experts GPEC, composée d'un membre de la direction, d'un responsable d'établissement, d'un cadre intermédiaire et de deux représentants par organisation syndicale, a pour mission d'établir des diagnostics et des analyses sur l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se réunira 2 fois par an sur convocation de la direction générale. Il vise à :

- Identifier les métiers sensibles, c'est-à-dire les métiers en développement, les métiers difficiles à pourvoir ou qui nécessitent une période longue d'apprentissage et les métiers exposés à des évolutions et nécessitant des besoins en matière de formation professionnelle ou de mobilité professionnelle interne et externe
- Mesurer le niveau de la menace (volume et délai) ;
- Définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles ;
- Anticiper la suppression d'emplois potentiellement menacés par la mise en œuvre des dispositifs de sécurisation des emplois (ex : Gel des emplois ouverts dans le cadre du « mouvement interne », incitation au volontariat...).

2.3.4 - La cartographie de l'équipe/les postes

Postes	Effectif	ETP
Responsable d'établissement	1	0.8
Chef de service	1	0.5
Technicien administratif	4	3.8
Éducateur spécialisé	2	1.5
Assistant de service social	2	1.44
Médecin psychiatre	1	0.1
Medecin pédiatre	1	0.45
Médecin spécialiste	3	1.8
Diététicienne	1	0.05
Thérapeute familiaux	2	0.38
Orthophoniste	6	4.8
Ergothérapeute	1	0.5
Psychologue	9	5.4
Psychomotricien	8	5.11
Agents de service logistique	3	2.1
Totaux		26.73

2.3.5 - Organisation des responsabilités

Un Document Unique de Délégation (associatif) détermine les délégations et les fonctions du directeur territorial, du responsable d'établissement et des cadres.

Les liens hiérarchiques et fonctionnels des salaires sont précisés dans leur fiche de poste.

Un organigramme doit être affiché et le document associatif (DUD) mis à disposition des salariés.

2.3.6 - Définition des postes

L'association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, un groupe de travail établit des diagnostics et des analyses sur l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se charge entre autres missions : d'identifier les métiers sensibles, de définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles, d'anticiper la suppression d'emplois, ...

Par ailleurs, l'association met en œuvre des fiches de poste, mises à jour lors des entretiens professionnels et décrivant : l'identité du salarié, le lieu d'affectation, la date d'embauche, la durée hebdomadaire de travail, l'intitulé du poste avec le regroupement de métiers, les objectifs du poste (la mission principale), la place du poste dans l'organigramme, les activités du poste, les compétences nécessaires, les formations initiales et continues, les conditions de travail, horaires, localisation, déplacements, les risques liés aux activités, les coordinations avec d'autres postes, ...

Les actualisations éventuelles sont effectuées annuellement en lien avec le titulaire.

2.3.7 - Gestion des compétences, formation continue

Chaque salarié bénéficie d'un parcours professionnel et y progresse en lien avec l'évolution des besoins des jeunes et de leurs parents et l'amélioration continue des prestations offertes.

Gestion des emplois et des compétences

Un accord d'entreprise sur la GPEC vise à accompagner la vision stratégique à moyen et long termes de l'association et contribuer à l'évolution de la carrière des salariés, notamment à travers la formation, et l'ensemble des outils mis en place au sein de l'association pour accompagner le salarié à chaque étape de sa vie professionnelle.

Par ailleurs, afin de pouvoir échanger sur les souhaits d'évolution et de formation des salariés, l'association met en œuvre les entretiens professionnels, conformément aux textes en vigueur ainsi que le bilan de compétence.

La formation continue

La formation professionnelle joue assurément un rôle déterminant dans la capacité d'une entreprise à concevoir et mener à bien sa stratégie de développement. Construire un plan de formation permet de prévoir et d'anticiper les besoins en compétences et en qualifications, de favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs déclinés dans les projets d'établissement, en lien avec le projet associatif dont les enjeux sont d'améliorer la qualité des accompagnements et des soins, de développer les pratiques d'évaluation interne et externe, de la culture de la bientraitance, d'adapter l'offre aux besoins et de développer les actions de prévention.

Des orientations stratégiques de formation prioritaires en découlant sont définis tous

les trois ans.

2.3.8 - Prévention de la fatigue professionnelle

La prévention de la fatigue professionnelle est un des axes prioritaires de la politique RH de l'association.

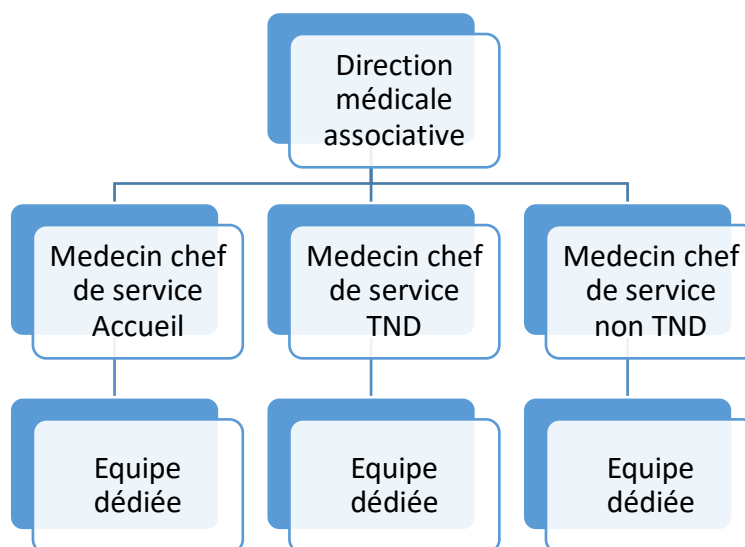
Nous proposons entre autres : des séances d'analyse des pratiques professionnelles, des propositions de mutation dans le cadre de la procédure de mouvement interne, des aménagements de poste, des participations à des colloques, séminaires, ...

2.3.9 - Relations sociales dans l'établissement

L'établissement dispose d'instances représentatives renouvelées depuis les ordonnances dites « Macron ».

Instances	Attributions
Comité social et économique	Avis et information sur l'ensemble des évolutions associatives. Réclamations individuelles et collectives sur les salaires, l'application du code du travail et des autres dispositions légales relatives à la protection sociale ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise. Gestion des oeuvres sociales.
Commission santé sécurité et conditions de travail	Promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans chaque territoire. Réalisation d'enquêtes en matière d'AT ou de maladie professionnelle.
Représentants de proximité	Dialogue social de proximité. Questions individuelles de salariés relatives aux conditions de travail ou d'exécution du contrat de travail.

2.3.10 - Les responsabilités médicales



2.4- Les moyens matériels

2.4.1 - Mobiliers/immobiliers

Pour mener à bien la mission qui lui est confiée, le CMPP dispose de trois sites :

- Pau, 22 rue Castetnau,
- Mourenx, Centre Duquesnois,
- Salies de Béarn, 15 avenue du Général Leclerc.
- L'antenne de Salies-de-Béarn a été transférée en 2017 dans des locaux neufs sur le site du Hameau Bellevue.

Chaque site est équipé pour accueillir les enfants et leur famille dans les meilleures conditions (Salle d'attente, bureaux de consultations, salle de psychomotricité, salle multi sensorielle...).

Parc automobile	3 véhicules de service
Parc informatique	PC Clients légers Serveurs Logiciel de gestion administrative (SAGE, AIRMES)

2.4.2 - Sécurité des personnes accueillies

Sécurité incendie	Extincteurs Alarmes (déclenchement manuel) Plan d'évacuation
-------------------	--

2.5 – Les modalités d'animation de l'équipe

2.5.1 - Les modalités de communication interprofessionnelle

Supports	Objectifs	Fréquence
Transmissions	Partager des informations entre professionnels permettant d'assurer une bonne coordination des interventions autour de l'enfant.	Quotidienne.
Réunions de direction	Manager et organiser ensemble l'établissement.	Hebdomadaire.
Réunions institutionnelles	Aborder les problématiques concrètes de terrain (organisationnelles ou d'évolution des pratiques) et co-construire des plans d'action afin d'y répondre. Prévoir, coordonner, développer et évaluer les actions et projets en cours. Transmettre des informations organisationnelles.	2 à 3 par an.
Réunions professionnelles	Echanges techniques entre professionnels de même métier. Organisation des prises en soins et gestion des listes d'attente.	Tous les 15 jours.
Groupe de travail spécifique	Prévoir les modalités d'organisation d'un projet.	Autant que nécessaire.
Comité de pilotage permanent « COPIL QUALITE »	Veiller au maintien de la qualité des prestations et services et à leur adaptation aux évolutions réglementaires. Elaborer des plans d'action pour l'amélioration permanente de la qualité des prestations et services, et organiser leur mise en œuvre.	6 réunions par an en moyenne.

Les modalités de communication externe

Pour communiquer à destination de ses partenaires, l'établissement :

- Diffuse des documents-supports (plaquette de présentation, plaquette spécifique adaptée aux enfants, livret d'accueil de l'établissement) ;
- Diffuse des mails circulaires d'information quant aux projets en cours de construction ou nouvellement créés ;
- Dispose d'un site internet régulièrement mis à jour ;
- Participe aux réunions collectives organisées par les organismes de tutelle, les partenaires, les réseaux, lorsque le thème relève de sa compétence (par exemple : réseau petite enfance) ;
- S'appuie sur un plan de communication géré au niveau du siège départemental : convocation de la presse locale lors d'évènements ponctuels (inaugurations de sites...).

2.5.2 – Les supports de communication

Supports	Objectifs	Destinataires
Notes de service	Préciser un mode opératoire, transmettre des consignes organisationnelles.	Tous les professionnels
Logiciel AIRMES	Elaborer les plannings des professionnels. Organiser les interventions. Recueillir les informations administratives. Faire des transmissions. Suivre l'activité.	Tous les professionnels
Messagerie informatique	Echange d'informations courantes.	Tous les professionnels
Compte rendu de réunions.	Tracer le contenu de chaque réunion.	Tous les professionnels

2.3.2 Stratégie de sécurisation des données

Logiciel du Dossier de l'Usager Informatisé :

La sécurisation des données dans le logiciel AIRMES repose sur un ensemble de mesures techniques et organisationnelles visant à garantir la confidentialité, l'intégrité, et la disponibilité des informations manipulées. Voici les principaux axes de sécurisation mis en œuvre :

Confidentialité des données

Les données sont chiffrées pendant leur stockage (chiffrement des bases de données) et leur transmission (protocole SSL/TLS).

Des mécanismes d'authentification multi-facteurs et de gestion des droits d'accès sont intégrés, limitant l'accès aux utilisateurs autorisés uniquement. Des profils spécifiques ont été réalisés selon le métier du professionnel ayant accès aux informations.

Les environnements de développement, de test et de production sont strictement séparés pour éviter les fuites accidentelles de données.

Intégrité des données

Toutes les modifications des données sont tracées dans des journaux d'audit, permettant de suivre les actions réalisées par les utilisateurs.

Des contrôles sont mis en place pour éviter les injections malveillantes ou les données corrompues.

Disponibilité des données

Des sauvegardes automatiques sont effectuées régulièrement et stockées dans des lieux sécurisés pour garantir la récupération des données en cas d'incident.

L'infrastructure d'AIRMES est conçue pour être résiliente, avec des mécanismes de redondance pour minimiser les interruptions de service.

Les serveurs sont hébergés en France sur des zones géographiques différentes. L'hébergeur de l'application est agréé données de santé (HDS).

Conformité réglementaire

AIRMES est conforme aux exigences du Règlement Général sur la Protection des Données, garantissant une gestion responsable des données personnelles.

Le logiciel s'aligne sur des standards de sécurité reconnus (ISO 27001, NIST).

RGPD

L'association est en cours de mise en conformité RGPD. Elle s'astreint au maximum de maintenir les principes fondamentaux du RGPD à savoir :

- Licéité, loyauté et transparence : Les données sont collectées avec un consentement explicite ou dans un cadre légal clair, et l'association doit informer les personnes sur l'utilisation de leurs données.
- Limitation des finalités : Les données ne peuvent être utilisées que pour des objectifs précis et légitimes (gestion administrative, communication interne, accompagnement des personnes).
- Minimisation des données : Ne collecter que les données strictement nécessaires pour les finalités prévues.
- Conservation limitée : Les données sont conservées que pour la durée nécessaire aux finalités ou conformément aux obligations légales, une note d'information est appliquée.

L'association répond aux obligations spécifiques du RGPD avec le déploiement d'un registre des traitements permettant de documenter tous les traitements de données effectués. Cette action est toujours en cours à ce jour. Une partie des traitements du SIEGE a été réalisé, celui des établissements sera lancé durant l'année 2025.

Les données dites sensibles sont stockées sur un logiciel de gestion des personnes accompagnées (DUI) qui réponds aux critères de bases de sécurité.

Un Délégué à la Protection des Données (DPO) a été nommé en mai 2023 afin d'accompagner cette mise en conformité.

Droits des individus

L'association garantit et facilite l'exercice des droits des personnes à travers la procédure d'exercice des droits reprenant les différents points ci-dessous :

- Droit d'accès : Permettre à une personne de consulter ses données.
- Droit de rectification : Corriger des informations inexacts ou incomplètes.
- Droit à l'effacement : Supprimer des données, sauf obligation légale de conservation.
- Droit d'opposition : Refuser que ses données soient utilisées pour certaines finalités.
- Droit à la portabilité : Fournir les données dans un format structuré pour qu'elles soient transférables à un autre organisme.

Sécurisation des données

Les mesures techniques afin de sécuriser les données de l'association Stockage sécurisé (serveurs protégés, chiffrement), contrôle des accès, mots de passe robustes.

Un module de sensibilisation est en cours de création afin de former et informer les salariés et bénévoles aux bonnes pratiques de protection des données.

Une procédure de gestion des violations des données est existante et permet de cadrer les points essentiels à réaliser lors d'une violation de donnée.

Conformité et relation avec la CNIL

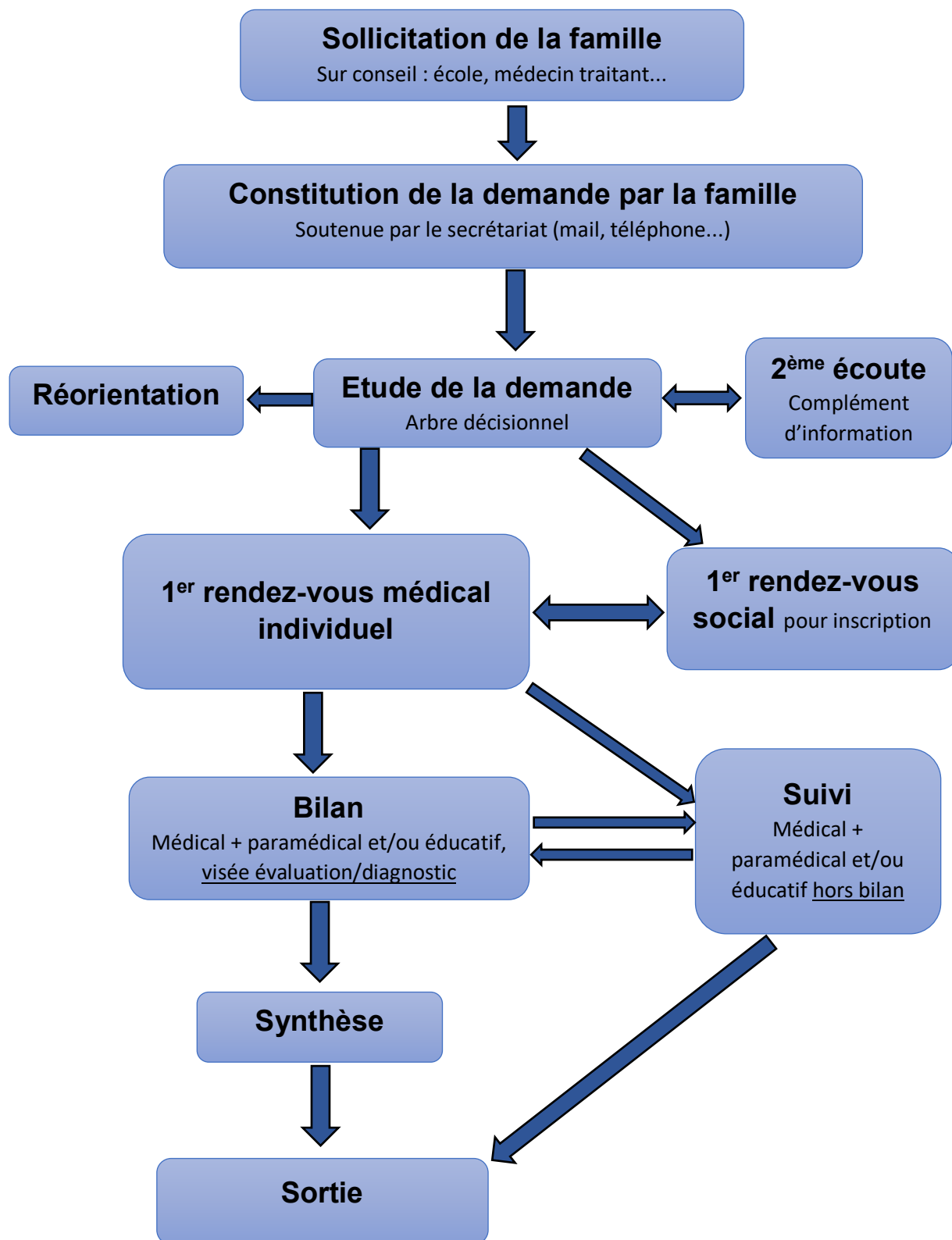
Une charte informatique PEP64 permet de cadrer la partie RGPD au sein de l'association.

Le consentement explicite doit être obtenu pour toute utilisation non essentielle des données (ex. photos sur un site internet). Nous faisons donc remplir un document de consentement aux personnes accompagnées lorsque nous souhaitons utiliser ces données.

3. Troisième partie : Organisation et principe d'action

3.1 – Les principes d'accompagnement

3.1.1 – Parcours de l'utilisateur



Sollicitation de la famille

La demande par une famille, d'accueillir en CMPP un jeune résulte le plus souvent d'un parcours de soin ou d'un parcours scolaire qui décèle des difficultés. La famille relevant ou alertée de ces difficultés choisit de contacter le CMPP.

Modalités d'admission

Le premier contact avec le CMPP doit se faire par la famille soit par une visite, soit par téléphone soit par mail. Une fois ce premier contact établi, une fiche de recueil d'informations est envoyée aux parents.

Etude de la demande

Au retour de la fiche, une commission se réunit pour définir la suite :

Soit :

- **Une Admission** si l'équipe pluridisciplinaire sous la responsabilité du médecin, valide que la situation de l'enfant remplit les conditions d'admission
- **Une orientation vers une deuxième écoute** : Echange téléphonique fait par un ou une psychologue du CMPP
- **Pas d'admission** si l'équipe décide que la situation ne relève pas d'un suivi au CMPP, une **réorientation** vers un autre établissement ou structure mieux adapté à la situation.

L'admission

Lorsque la décision est prise d'accompagner l'enfant et sa famille par le CMPP, une inscription sociale est faite et un RDV médical est programmé :



Après l'admission

Une fois l'admission actée ; le parcours de l'enfant se poursuit par un RDV médical qui sera suivi de bilans faits par les différents thérapeutes, s'en suit une synthèse initiale qui définira les préconisations de soins, et une inscription sur liste d'attente pour les différentes prises en charge préconisées durant la **synthèse initiale** :



Le parcours thérapeutique de l'enfant au CMPP

Le parcours thérapeutique de l'enfant au CMPP est scandé par les réunions de synthèse, qui sont le principal lieu de l'élaboration, de l'évaluation et de l'ajustement du projet individuel. A chaque étape de ce parcours, la famille est consultée, notamment à partir du travail de lien, d'entretien et de guidance fourni par le pôle social.

Une **synthèse de renouvellement** est ensuite programmée une fois par an avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire, coordonnée par le médecin.

Une **synthèse de parcours** peut être organisée à la demande d'un ou de plusieurs professionnels

Modalités de sortie

La fin des suivis par le CMPP se fait dans des cas différents mais avec l'accord des 2 parties (médecins, familles).

La sortie qui correspond à l'arrêt des prises en charge peut être actée pour plusieurs raisons :

- Des besoins ne sont plus repérés et le projet de soin s'arrête
 - Une demande de la famille d'arrêt des suivis
 - Une demande du CMPP
- Une fiche de fin de suivi est lors signée entre les deux parties lors d'un dernier rdv médical.

La réouverture des dossiers est toujours possible sur demande pendant une durée de 3 ans.

3.1.2 – Le projet personnalisé de l'enfant

Le parcours de soins de l'enfant au CMPP prévoit, quatre étapes principales : l'accueil et l'analyse de la demande, le parcours diagnostic, le parcours thérapeutique, la fin de l'accompagnement.

À l'issue de la validation de l'inscription de l'enfant au CMPP, **un projet individualisé** est co-construit entre l'enfant, sa famille, le médecin et les thérapeutes du CMPP, à partir de :

- La demande de l'enfant,
- La demande de sa famille, son expertise d'usage,
- Les éléments d'évaluation confiés par la famille sur initiative personnelle ou sur sollicitation du CMPP : observations en milieu scolaire, courrier du pédiatre, bilans antérieurs (CAMSP...) ou spécifiques (neuropédiatrie...),
- Les résultats des différents bilans (y compris bilan social) et consultations médicales réalisés dans le cadre du parcours diagnostic,
- Le consensus ou « penser ensemble » pluridisciplinaire résultant du travail d'équipe en réunion de synthèse.

Les besoins et avis de l'enfant et de sa famille permettant l'élaboration du projet sont pris en compte, reposant sur un travail d'alliance thérapeutique avec le CMPP puis tout au long du parcours de l'enfant.

Si l'évaluation de la situation et la construction du projet initial sont toujours réalisées de façon pluridisciplinaire, il peut toutefois ne comporter qu'une seule spécialité, être simple ou complexe (une ou plusieurs séances ou spécialités par semaine) et intègre également les prestations d'accompagnement social/socio-éducatif et de soutien à la parentalité.

3.1.3 – Développement de l'expression et de la participation

Dès l'admission, lors de l'inscription sociale ou du rdv médical, les professionnels recueillent les attentes et besoins de l'enfant et de sa famille dans la mesure du possible en terme de communication et de compréhension.

L'équipe doit s'assurer la compréhension des propositions à travailler et se doit de mettre en œuvre les moyens nécessaires à cette bonne compréhension (FALC, outils numériques, interprète).

La restitution des bilans se fait conjointement avec les thérapeutes et/ou les médecins. Les suivis hebdomadaires sont des temps de rencontre qui permettent de recueillir régulièrement les besoins et les demandes de chaque enfant en variant les supports et les modalités.

De façon à valoriser la parole des familles nous avons différents outils : Le « café des parents » et un groupe « apprendre en jouant ».

Enfin la communication par mail et les rencontres permettent une relation régulière avec les familles.

3.2 – Postures éducatives et gestion des paradoxes

3.2.1 – Posture et éthique de l'intervention, mise en œuvre des droits et libertés

Diverses thématiques de réflexion éthique sont au travail dans le cadre des réunions institutionnelles du CMPP et des réunions professionnelles, ainsi qu'au sein des réunions de direction : la place de la famille dans le parcours de soin (libre choix de l'interlocuteur, des étapes, de la temporalité), l'articulation du soin et de la dimension socio-éducative, poursuite de nos recherches autour de la qualité de la communication avec toutes les familles (non-lecteurs, non francophones) : création de livrets d'accueil adaptés, adaptation de la formulation des courriers...

En outre, à compter de fin 2020, l'Association Les PEP 64 s'est doté d'un comité d'éthique, qui produit des avis et recommandations en matière d'accompagnement des usagers, sur sa propre initiative, à partir de la parution de nouvelles RBPP ou à la demande d'un salarié des établissements et services.

3.2.2 – Prévention et gestion de la maltraitance, promotion de la bientraitance

Dans le cadre de la mise en œuvre des droits et libertés nous retenons divers points.

La **prévention des actes de maltraitance** fait partie des points de vigilance permanents de l'ensemble du personnel de l'établissement. En s'appuyant sur les recommandations de la HAS, l'association « Les PEP 64 » a décidé de se doter d'une politique de prévention des risques de maltraitements et d'une procédure de signalement des risques et situations de maltraitance observées au sein de l'établissement.

Il existe une procédure de signalement des événements indésirables, notamment de la maltraitance : violences entre collègues ou maltraitance des usagers. La formation du personnel dans ce domaine est prioritaire.

Pour la **promotion de la bientraitance**, les professionnels ont été sensibilisés et formés sur la notion de bientraitance.

Au-delà des aspects éthiques, les modalités d'organisation suivantes concourent à la promotion de la bientraitance.

Modalités	Formalisées par
Modalités permettant la personnalisation de l'accueil et l'intégration de l'enfant ou du jeune.	Procédure d'accueil et démarche diagnostique
Modalités permettant de travailler auprès des familles en situation d'attente de prise en soins.	Contacts à échéances régulières permettant de rester en veille quant à l'évolution de chaque situation. Il s'agit d'une prestation

	d'écoute, de conseil et d'orientation (interne ou externe au CMPP) que nous articulons avec le service « accueil des situations prioritaires ».
Modalités permettant aux enfants ou aux jeunes d'exprimer librement leurs souhaits et la prise en compte formelle de leur parole.	Indiqué sur livret d'accueil enfant : « ton avis et ton envie comptent ». DIPC et projet de soin soumis à adhésion, commentaire et signature du responsable légal.
Modalités permettant le développement de relations entre les enfants ou les jeunes (travail sur l'estime de soi, accompagnements dans l'élaboration d'une image d'eux-mêmes valorisante).	Prévu dans le projet d'établissement : Travail d'alliance thérapeutique systématique. Soutien psychologique accessible à tout moment de l'accompagnement.
Modalités permettant d'informer les enfants ou les jeunes sur leurs droits, des possibilités qui leur sont offertes dans le cadre de son accompagnement.	Livret d'accueil enfants Information spécifique aux adolescents
Modalités de réflexion sur les bénéfices/risques des actions envisagées pour garantir sa sécurité (réflexion pluridisciplinaire, association des proches aux décisions).	Concertation systématique avec l'enfant et ses parents pour toute décision le concernant.
Modalités d'agencement et d'organisation de l'environnement (sonore, visuel, olfactif, confort, aménagement de petites unités, espaces préservant l'intimité, lieux d'échanges avec les proches et les professionnels, instances de participation à la vie de la structure) permettant une communication individuelle et collective (entre tous les acteurs de l'établissement).	Organisation adéquate de l'espace d'accueil et des espaces de soins.
Modalités permettant aux enfants ou aux jeunes de contester une décision par des voies de recours formalisées.	Recueil systématique de la parole et de l'avis de l'enfant en cours de prise en charge (écrit dans le dossier) Arrêt des soins à la demande de l'enfant.
Modalités permettant une intervention immédiate en cas de violence (physique, verbale, psychologique, active ou passive, etc.) qu'elle émane des professionnels ou des enfants ou des jeunes.	Mise à disposition immédiate d'un interlocuteur professionnel : notamment médecin, psychologue, thérapeute.
Modalités permettant de formaliser les articulations entre professionnels et proches.	Traçabilité dans le dossier patient des échanges.
Modalités permettant de recueillir l'avis des visiteurs.	Procédure de gestion des avis et plaintes.
Modalités permettant la mutualisation des expériences entre établissements.	Participation active aux regroupements FDCMPP Charte collective EUREKA (Mourenx).
Modalités d'ouverture de l'établissement à la recherche en sciences humaines et sociales (connaissance des publics, de leurs besoins et de leurs modalités d'accueil).	Le CMPP est membre de la FDCMPP, et participe aux enquêtes et travaux de différentes commissions.

L'établissement veille

à ne pas discriminer le demandeur lors de sa prise de contact avec le CMPP à raison de son origine, notamment ethnique ou sociale, de son apparence physique, de ses

Association les PEP64 - CMPP

caractéristiques génétiques, de son orientation sexuelle, de son handicap, de son âge, de ses opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

à ne pas discriminer l'enfant accompagné et/ou bénéficiant d'une prise en soins et/ou ses parents à raison de leur origine, notamment ethnique ou sociale, de leur apparence physique, de leurs caractéristiques génétiques, de leur orientation sexuelle, de leur handicap, de leur âge, de leurs opinions et convictions, notamment politiques ou religieuses, lors d'une prise en charge ou d'un accompagnement, social ou médico-social.

à recueillir régulièrement les attentes de l'enfant et de ses parents. Il définit de manière concertée et consensuelle les besoins de ses parents.

L'établissement met en œuvre :

pour chaque enfant accompagné et/ou bénéficiant d'une prise en soins et pour ses parents un projet personnalisé qui est régulièrement ajusté et réévalué et qui permet d'assurer la continuité des interventions.

L'établissement organise :

le libre choix entre les prestations adaptées.

la participation directe de l'enfant et ses parents à la conception et à la mise en œuvre du projet personnalisé.

la prise en soins ou l'accompagnement de manière à favoriser les liens familiaux et éviter la séparation des familles ou des fratries prises en soins, dans le respect des souhaits de la personne, de la nature de la prestation dont elle bénéficie et des décisions de justice.

un suivi médical adapté

Les professionnels veillent :

à informer et à recueillir le consentement éclairé de l'enfant et de ses parents.

à la compréhension de l'enfant et ses parents sur les conditions et conséquences de leurs prises en soins ou de leurs accompagnements.

L'établissement permet :

à la famille ou le représentant légal d'exercer ce choix ou ce consentement. lors que l'expression d'un choix ou d'un consentement éclairé n'est pas possible en raison de son jeune âge

à l'enfant et ses parents d'être accompagnés par la personne de leur choix lors des démarches nécessitées par la prise en soins ou l'accompagnement.

à l'enfant et à ses parents de renoncer à tout moment par écrit aux prestations dont ils bénéficient ou en demander ans les conditions de capacités, d'écoute et d'expression ainsi que de communication prévues par la présente charte, dans le respect des décisions de justice ou mesures de protection judiciaire, des décisions d'orientation et des procédures de révision existantes en ces domaines.

L'établissement garantit le respect de la confidentialité des informations concernant l'enfant et ses parents, il prend les mesures nécessaires permettant d'assurer la sécurité, y compris sanitaire de l'enfant et ses parents, et prend en compte les conséquences affectives et sociales qui peuvent résulter de la prise en soins ou de l'accompagnement.

Avec l'accord de l'enfant et de ses parents, l'établissement facilite le rôle des familles, des représentants locaux, ou des proches qui l'entourent de leurs soins, les conditions de la pratique

religieuse de l'enfant et de ses parents. Il garantit le respect la dignité et de l'intégrité de l'enfant et ses parents.

3.2.3 – La gestion des paradoxes

L'enfant accompagné est au centre du dispositif de l'accompagnement proposé. De ce fait l'expression de ses besoins et attentes, ainsi que ceux de son entourage, est un droit reconnu. Ces préalables induisent certaines difficultés, voire des **contradictions** dès leur mise en œuvre, ce qui génère des situations paradoxales. Celles-ci sont à examiner et à prendre en compte dans la réflexion permanente sur nos pratiques, dans le souci d'améliorer en permanence la qualité de nos prestations.

Education à l'autonomie et le devoir de protection

Etre autonome, c'est être capable de faire des choses seul, se prendre en charge et savoir le cas échéant rechercher activement et autant que nécessaire l'aide et l'assistance les mieux adaptées à sa situation.

Ces capacités s'acquièrent par l'expérience et les mises en situation répétées. Pour ce faire, le professionnel doit se mettre à certains moments en retrait ou même laisser faire seul sans surveillance directe.

Toutefois, toutes les personnes accueillies présentent une difficulté, qui les fragilise et les rend parfois vulnérables. Notre devoir de protection est incontournable. Chaque professionnel repère les situations problématiques et les soumet à la réflexion de l'équipe pluridisciplinaire afin d'évaluer les risques et de trouver un juste équilibre ou un compromis entre apprentissage de l'autonomie et risque de mise en danger de la personne.

Projet individuel et les accompagnements de groupe

La constitution des groupes tient généralement compte des niveaux de développement et des intérêts des usagers qui les constituent : ainsi, les objectifs prioritaires inscrits dans les projets individualisés ne présentent pas de grandes disparités et sont impérativement pris en compte dans le projet du groupe, ce qui permet de concilier autant que faire se peut les dimensions individuelles et collectives.

Bien-être et la mission d'apprentissage (stimulation et sollicitations)

Afin de permettre à l'enfant accompagné de se construire et de s'exprimer en tant que sujet, de s'épanouir individuellement et socialement, il y a des préalables incontournables : apprendre les règles collectives, acquérir le respect de soi-même et d'autrui, accepter de différer certaines satisfactions en faisant l'effort de se soumettre aux règles des apprentissages.

Le CMPP veille à aider l'enfant, l'adolescent, avec bienveillance, dans ces renoncements nécessaires par :

- ✓ Des moyens ludiques facilitant l'adhésion de l'enfant
- ✓ La prise en compte de la crainte de l'échec, qui est souvent renforcée par des expériences scolaires antérieures douloureuses,
- ✓ Le fait de favoriser l'éclosion et le développement de sa motivation en lui montrant qu'il est possible de prendre plaisir à apprendre.

Attentes des parents, choix de l'utilisateur et capacités effectives de l'utilisateur

Il s'agit de recueillir les attentes de chacun dès les premiers entretiens avec l'enfant ou l'adolescent et son entourage, afin d'évaluer l'importance et les raisons éventuelles d'écarts d'appréciation.

Le partage avec la famille des résultats des premiers bilans effectués avec l'utilisateur permettra de faire connaître son âge de développement, son profil de compétences et ses difficultés. Cette démarche inscrite dans la procédure d'admission et d'évaluation pluridisciplinaire favorisera une formalisation plus objective des besoins de l'utilisateur.

Pour soutenir cette démarche, il est essentiel de prendre en compte la souffrance de la famille face aux difficultés de leur enfant par une écoute personnalisée (assurée par la psychologue et/ou le médecin psychiatre), dès lors qu'elle entrave une approche pertinente de son potentiel, et qu'elle peut induire des attentes non accessibles, source de nouvelles souffrances pour l'enfant et sa famille.

Spécificité des champs de compétence et complémentarité

Il est essentiel que chaque intervenant prenne en compte les objectifs transversaux inscrits dans les projets individualisés dans le choix de ses propres objectifs de travail auprès de la personne accueillie. Cette coordination et cette indispensable cohérence concernent principalement les dimensions comportementales, affectives, les problématiques de la personnalité.

Au-delà de cette nécessaire articulation, le professionnel apporte sa compétence légitimée par sa formation spécifique, sa richesse et sa sensibilité personnelle, son savoir être singulier dans l'accompagnement de l'utilisateur.

3.3 – Qualité, évaluation

3.3.1 – Gestion et pilotage de la qualité

Depuis 2021, un Comité de Pilotage Associatif de Qualité se réunit régulièrement pour impulser, produire, étudier toute question de rapportant à la qualité et devant donner lieu potentiellement à la création d'un support spécifique.

Représentatif des 3 territoires de l'association, regroupant les Directeurs Territoriaux et des Responsables d'Etablissement autour du Directeur Général Adjoint, son animateur, le CPAQ a produit une 20aine de documents qualité dans le cadre d'une mise en conformité de nos actions, dans le cadre de la légalité de nos interventions. Ceux-ci ont été intégrés à un portfolio qualité, portefeuille plastifié regroupant les fiches réflexes déduites des supports qualité complets : chaque salarié peut ainsi faire référence en permanence à ces documents et aller récupérer, autant que de besoin, la version complète dans la base documentaire qualité de l'association ou de sa structure.

Dans le cadre de l'intégration de nouveaux collaborateurs, un accès à des tutoriels pour chaque document qualité a également été construit, une plateforme d'e-learning permettant à chacun de se connecter afin de suivre un programme de présentation agrémenté de quizz ludiques pour marteler le message qualité ciblé.

L'ensemble vient alimenter, avec les évaluations qualité, la démarche associative d'amélioration continue de la qualité.

3.3.2 – Evaluation

Toutes les structures de l'Association ont été évaluées par un cabinet extérieur entre fin 2023 et début 2024, en lien avec l'échéance de nos CPOM. S'en suivent des plans d'action par structure, intégrés aux rapports annuels d'activité, alimentant la dynamique d'amélioration continue.

Par ailleurs, des points réguliers à visée évaluative sont organisés en structure, mais aussi des sensibilisations en lien avec les thématiques du référentiel HAS, pour lesquelles un programme complet a été construit et diffusé à tous.

3.4 – Axes de développement

A partir de la gestion de qualité et des dernières évaluations interne et externe et des Plan d'Amélioration qui en découlent, des axes principaux d'évolution du CMPP peuvent être dégagés.

3.4.1 – Axes d'amélioration portant sur les modalités d'organisation

- Tendre vers un dossier 100 % informatisé,
- Formaliser les procédures en matière d'annonce, de prescriptions médicamenteuses,
- Organiser des circuits courts et réponses rapides aux demandes de soutien psychologique ou psychothérapeutiques,
- Développer et formaliser l'ensemble de nos partenariats,
- Adapter nos communications aux enfants et aux familles.

3.4.2 – Axes relatifs au public accompagné

- Renforcer la démarche du projet personnalisé,
- Développer les modalités d'accompagnement des jeunes et familles non francophone
- Développer les modalités de communication alternative et amélioré

3.4.3 – Axes d'amélioration portant sur l'offre de services

Nous notons à ce titre les objectifs suivants :

- Développer le volet prévention par l'intervention précoce auprès des jeunes enfants,
- Renforcer la place du parent dans le cadre du projet de soins,
- Se déployer auprès des équipes enseignantes sous forme de pôle d'expertise médico-sociale, en appui des PIAL et PIAL renforcés, installer une équipe mobile d'appui à la scolarité, étayer autant que de besoin l'enfant dans son parcours de scolarité, notamment pour éviter les ruptures de parcours,
- Développer la prévention « grandir avec les écrans », pour préparer l'enfant et ses parents à la confrontation aux mondes virtuels, le vécu émotionnel qui y est associé et le danger que cela peut représenter pour l'enfant,
- Développer l'information et la prévention quant aux conduites à risques (comportements alimentaires pathogènes, addictions),

- Renforcer le conseil et le soutien socio-éducatif inscrits dans le projet individuel de l'enfant, développer la guidance parentale,
- Prendre en compte l'expertise d'usage des parents,
- Veiller à l'accessibilité de nos communications,
- Garantir la connaissance et la mise en œuvre des RBPP de la HAS, notamment en matière de TND,
- Actualiser les outils diagnostics utilisés, garantir leur conformité aux RBPP et former les personnels à leur utilisation
- Organiser les interventions à l'école/les modalités de déplacement,
- Organiser la répartition physique des pôles d'expertise,



CMPP de Pau
22, rue Castetnau – 64000 PAU
EMail : cmpp.pau@pep64.org

Association LesPEP64
9, rue de l'Abbé Grégoire – 64 140 BILLERE
Tél : 05.59.83.83.04
E-Mail : association@pep64.org
www.pep64.org

Approbation au Conseil d'Administration via le Bureau politique du 17 septembre 2025